

# CONSEIL FÉDÉRAL

## MOTIONS ADOPTÉES

- Page 02 :* • “Mali : répondre à l’urgence humanitaire, Délimiter l’intervention militaire, préparer la paix et le développement”
- Page 07 :* • “Libérer l’économie du poids des paradis juridiques et fiscaux”
- Page 10 :* • “Concernant la politique d’immigration, le changement n’est pas encore là !
- Page 12 :* • “Relancer le débat sur le travail, son partage et son organisation”
- Page 14 :* • “Elections Municipales 2014 : penser globalement, agir localement”
- Page 15 :* • “Pour la mobilisation du parti autour de la proposition de loi visant à l’abrogation du délit de racolage public”
- Page 18 :* • “pour la création de la commission : Quartiers populaires”
- Page 19 :* • “Motion de la Commission Handicap, écologie et citoyenneté d’EELV” (avec le soutien de l’Observatoire de la Diversité)
- Page 20 :* • “Calendrier des Conseils Fédéraux jusqu’au Congrès”
- Page 21 :* • “Dispositions transitoires pour les parlementaires en situation de cumul”



## **MALI :**

# **REPONDRE A L'URGENCE HUMANITAIRE, DELIMITER L'INTERVENTION MILITAIRE, PREPARER LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT**

### **Exposé des motifs :**

Depuis vendredi 11 janvier, la France mène une intervention militaire au nord du Mali, d'abord par voie aérienne, puis désormais avec l'engagement de troupes au sol. Cette intervention, compréhensible et devenue inévitable, répond à l'appel du Président par intérim de la République Malienne, avec l'approbation de la communauté internationale et notamment des organisations régionales africaines (CEDEAO).

La responsabilité de ce conflit tient à la décision d'Aqmi, du Mujao et d'Ansar Eddine, trois mouvements intégristes radicaux contrôlant le Nord-Mali depuis avril 2012 et d'ores et déjà suspectés de nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité, de lancer une offensive visant probablement la capitale malienne, Bamako, et menaçant la pérennité de l'État malien.

Elle est dans l'esprit de la résolution 2085 du 20 décembre 2012, qui prévoyait l'intervention d'une force pan-africaine. Elle est enfin perçue favorablement par la majorité du peuple malien et de la diaspora, conscients de l'impuissance et de la désorganisation des forces armées régulières maliennes - que plusieurs voix appellent d'ailleurs à éviter toute exaction contre des minorités vivant au Nord-Mali.

En tant que mouvement attaché à la prévention des conflits et à leur résolution pacifique, EELV considère que la guerre crée inévitablement de nombreuses destructions et affecte les populations civiles. Nous avons donc en tête à cet instant les douleurs et les souffrances de tous ceux qui sont impactés par les conséquences de ce conflit. La guerre favorise la propagation des armes comme le montre l'enchaînement des conflits en Libye et au Mali, et ne peut donc en aucun cas constituer un moyen pour construire une paix durable. Elle n'est que l'ultime recours lorsque toutes les solutions négociées ont échoué. Elle ne doit se poursuivre sans un cadre et un vocabulaire précis, à définir avec la représentation parlementaire nationale française, l'État malien et tous les partenaires internationaux. Elle doit également s'accompagner d'un dialogue entre l'ensemble des Maliens, avec l'aide de la communauté internationale, pour aboutir à une solution de paix durable.

L'intervention française a permis d'arrêter la progression d'une coalition de mouvements fondant leur hégémonie sur la force militaire et des exactions imposées aux populations locales : mutilations, exécutions publiques, viols, raids dans les villages pour enrôler de force des mineurs, prises d'otages, etc.

### **Cette intervention présente cependant des risques certains :**

Le risque d'apparaître comme une énième intervention militaire française en Afrique, environ la 50e depuis les indépendances de 1960. Le risque pour la France de sembler défendre des intérêts économiques et stratégiques contestables.

Le Nord du Mali, contigu du Niger où la France tire *via* Areva une part substantielle de l'uranium consommé dans ses centrales nucléaires (3000 tonnes en 2012), est également considéré

aujourd'hui comme un « Eldorado » par les majors du pétrole dont Total. Frontalier de la grande puissance pétrolière qu'est l'Algérie, il est un territoire également convoité pour le contrôle des nombreux trafics d'armes et de drogues qui s'y déroulent, habité par une multitude de groupes dont l'un, les Touaregs, vit surtout dans des régions désertiques riches en ressources extractives et entretient historiquement une relation conflictuelle avec l'Etat malien.

Le risque de voir se multiplier les lieux de conflits par un adversaire insaisissable dans l'ensemble du Sahara et du Sahel est déjà avéré (prise d'otages du site gazier d'In Amenas en Algérie).

Face à cette réalité, la capacité d'une force internationale à reprendre et contrôler durablement un terrain désertique immense sera impossible par la seule action militaire. Une paix durable nécessite d'ouvrir un dialogue avec l'ensemble des acteurs maliens voulant œuvrer à la reconstruction du pays.

Aujourd'hui, alors que l'intervention militaire est en cours, alors que le conflit s'étend en Algérie à la suite de la prise d'otages dans un complexe gazier, il nous semble important de réfléchir selon trois axes :

- les exigences politiques à porter concernant l'intervention militaire et les solutions politiques de sortie de crise,
- la gestion de la crise humanitaire qui prend chaque semaine des proportions plus alarmantes,
- le développement durable de l'ensemble de la région.

La nouvelle séquence ouverte par cette intervention armée, engagée par le Président de la République au nom de « la lutte contre le terrorisme » et pour garantir « l'existence même d'un État ami », doit en effet se transformer en opportunité pour aider de façon efficace le Mali à assurer son intégrité territoriale et à rétablir un fonctionnement démocratique stable, légitime et représentatif des composantes politiques de la vie malienne. Au-delà, elle doit permettre de poser des bases solides et saines pour un co-développement écologique au sein duquel l'exploitation des ressources extractives deviendrait progressivement marginale : il faut envisager conjointement le développement écologique du Sahel (plus largement de l'Afrique) et la transition énergétique en France. Les actions à entreprendre devront viser : la reconnaissance des droits des minorités, l'autosuffisance alimentaire, la sécurité sanitaire, la mise en place de solutions écologiques dans l'agriculture et l'industrie locale (à construire), le soutien aux initiatives de la société civile.

**Les exigences politiques :** La France doit poursuivre ses efforts diplomatiques pour transmettre le plus rapidement possible les opérations militaires ainsi que celles de police (maintien de la paix dans les zones libérées) aux troupes maliennes et africaines, avec des objectifs clairs et partagés au plan international. L'armée française n'a pas vocation à rester durablement au Mali.

**La gestion de la crise humanitaire :** selon l'ONU, on dénombrait avant le démarrage de la guerre 150 000 réfugiés maliens dans les pays voisins (Mauritanie, Burkina Faso, Niger et Algérie principalement) et 230 000 déplacés en interne. Ces chiffres grossissent depuis le déclenchement des hostilités : selon l'ONG Oxfam, plus de 30 000 personnes se sont déjà déplacées en une semaine ! Alors que la dernière saison des pluies a permis de bonnes récoltes en 2012, l'on craint désormais une crise alimentaire majeure dans les mois qui viennent. Certaines zones (les grandes villes, dont Bamako au premier plan) vont se retrouver en difficulté d'approvisionnement, et dans les régions où se déroule le conflit, de très nombreux paysans n'auront pas pu cultiver leurs champs (soit qu'ils aient été détruits, soit qu'ils aient dû les fuir). Par ailleurs, il s'agit très vite de mettre en place les conditions d'hébergement correctes pour toutes les populations ayant fui.

**Le développement de l'ensemble de la région** : la situation actuelle au Mali résulte aussi de l'extrême pauvreté régnant dans tout le Sahel. Loin de profiter à ses habitants, les richesses minières et gazières du sous-sol sahélien sont restées pour l'instant le monopole de grands groupes internationaux, qui – comme Areva au Niger – se sont contentés jusqu'à présent de reverser quelques prébendes à des politiciens peu vertueux. De même, les sommes – même insuffisantes – attribuées par l'aide internationale au développement n'ont pas toujours bénéficié aux populations auxquelles elles étaient destinées. Il est temps que l'ensemble de ces pratiques changent réellement et que le développement que nous appelons – solide, juste et écologique – puisse être réfléchi et mis en œuvre avec toutes les parties prenantes : la population malienne dans son ensemble, les collectivités territoriales maliennes, les partenaires du Nord.

Pour mener à bien cette reconstruction, nous bénéficions d'une solide histoire d'échanges, de partenariat et d'amitié entre nos deux peuples. Ainsi depuis plusieurs décennies, de nombreuses associations ont été créées par des Français et des Maliens de la diaspora pour participer au développement du pays. De nombreuses ONG françaises sont très investies dans plusieurs régions maliennes. De nombreuses collectivités territoriales françaises et maliennes se sont engagées dans des programmes de développement solidaire. Enfin, la diaspora malienne en France est la première contributrice de l'aide au développement de son pays.

#### **Motion :**

#### **Le Conseil Fédéral d'EELV, réuni les 19 et 20 janvier 2013 :**

- **approuve l'intervention militaire française au Mali qui a permis d'arrêter la progression d'une coalition de groupes armés fondant leur hégémonie sur la force militaire et des exactions imposées aux populations locales. La guerre est ici le résultat d'échecs politiques successifs ;**
- **rappelle que le programme d'EELV préconise la prévention des conflits ;**
- **salue la décision de la Cour pénale internationale d'enquêter sur l'ensemble des violations graves des droits de l'homme commises au Mali depuis le 1er janvier 2012 ;**
- **demande au gouvernement français de réfléchir à des propositions pour que la communauté internationale puisse également favoriser l'élucidation de l'ensemble des exactions commises au Mali depuis 1960 ;**
- **regrette que l'UE ne se soit pas dotée d'une capacité à intervenir collectivement dans le cadre du droit international.**

#### **• Demande au gouvernement français :**

- **d'éviter tout discours belliciste, ainsi que toute terminologie connotée, susceptible d'entraîner des amalgames dangereux.**
- **de rendre compte régulièrement au Parlement :**
  - **des objectifs à court et moyen terme de l'intervention militaire française ainsi que de ses efforts diplomatiques pour aboutir à une force militaire internationale sous commandement africain, comme le prévoit la résolution 2085 du Conseil de Sécurité de l'ONU ;**
  - **du déroulement du conflit, avec une attention toute particulière au transfert d'armement et au type d'armes utilisé sur le terrain ;**

- de tout faire pour réduire au maximum l'impact des opérations militaires sur les infrastructures vitales pour l'approvisionnement des habitant/es du Nord-Mali ;
- d'éviter toute pollution environnementale (notamment sur les ressources en eau) ;
- de s'interdire l'utilisation d'armes à uranium appauvri ;
- de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire ;
- de mettre en œuvre un moratoire suspendant les procédures d'expulsion engagées à l'égard des Maliennes et des Maliens sans-papiers ;
- de faciliter, dans une démarche solidaire et humanitaire, plutôt que sécuritaire, l'obtention de visas des réfugiés et migrants maliens en France, en lien avec l'ambassade malienne et les différents consulats sur notre territoire, et celle des titres de séjour sans que leur nombre soit inclus dans l'objectif des 30 000 régularisations annuelles ;
- de permettre une information libre par les médias qui couvrent le conflit au Mali dans les territoires qui sont sous son contrôle ;
- d'engager avec tous nos élus l'évolution du droit français et européen pour une responsabilité sociale et environnementale (RSE), contraignante, des entreprises transnationales extractives ou non, en promouvant les initiatives parlementaires en cours ;
- de respecter les engagements internationaux réitérés en matière d'Aide et de Coopération publique au développement.

• **Demande au gouvernement français ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires nationaux et européens :**

- d'entamer dès à présent des consultations avec des représentant/es de l'Etat malien, du Parlement malien et de l'ensemble des communautés du Nord et du Sud du Mali. Il s'agit de préfigurer les garanties internationales qui pourraient être données au lendemain du conflit pour une refondation des institutions maliennes (à la légitimité discutable) posant la question de l'autonomie effective des groupes qui y aspirent ;
- de préparer avec l'UE et la communauté internationale un plan de développement ambitieux pour les populations des pays du Sahel, en particulier la reconstruction de leur souveraineté alimentaire.
- de prendre l'initiative auprès des Nations Unies de la mise en œuvre urgente d'une conférence pour la paix, pour commencer dès aujourd'hui à mettre en place les conditions d'un retour à la démocratie avec une feuille de route intégrant le calendrier de l'élection du président et du parlement.

• **Demande à l'Union européenne**

- de mettre en place de toute urgence une plate-forme d'aide financière et logistique aux ONG internationales et maliennes travaillant sur place pour venir en secours aux populations civiles frappées par la guerre et notamment aux réfugiés et déplacés du nord du Mali ;
- de prévoir la mise en place de structures permettant l'envoi d'hôpitaux de campagne avec notamment des personnels formés à la prise en compte des viols de guerre.

- d'œuvrer à la mise en place d'un espace politique et de développement : Afrique-Europe en lien avec les sociétés civiles.

• **Demande au Bureau exécutif**

- d'engager EELV (parti, élu/es locaux et régionaux, parlementaires nationaux et européens, en lien avec des partenaires sahéliens et notamment maliens, dans l'élaboration d'un plan européen de développement territorial écologique pour les pays du Sahel,

• **Décide**

- de créer un groupe de travail sur le Mali, réunissant des membres de la commission transnationale, des élu-es territoriaux, des parlementaires en charge du dossier, coordonné par les responsables de la commission transnationale et du Bureau Exécutif.

- d'appeler les élus EELV des grandes collectivités territoriales françaises engagées dans des actions de coopération décentralisée avec le Mali à organiser des Assises de la reconstruction avec leurs partenaires habituels (collectivités territoriales maliennes, ONG, OSIM: associations de solidarité internationale créée par les migrants) dans les meilleurs délais.



# LIBERER L'ECONOMIE DU MODELE DE LA BANQUE UNIVERSELLE ET DU POIDS DES PARADIS JURIDIQUES ET FISCAUX

## Exposé des motifs :



La crise bancaire et financière, déclenchée en 2007, a entraîné une crise économique et sociale d'une ampleur sans précédent. L'existence d'États ou de territoires à fiscalité très basse conjuguée à une opacité fiscale et financière a contribué à la vulnérabilité du système financier international. En favorisant le mouvement incontrôlé des capitaux spéculatifs et la mise en circulation de produits financiers toxiques, en facilitant la création d'une comptabilité hors des bilans des banques, ces paradis fiscaux ont encouragé la prise de risque. Ils ont privé les régulateurs de leur capacité à identifier les failles du système.

Quatre critères caractérisent les paradis fiscaux : impôts inexistantes ou insignifiants, absence de transparence, législation empêchant l'échange d'informations avec les autres administrations et enfin tolérance envers les sociétés - écran ayant une activité fictive. Ces paradis fiscaux sont utilisés par de grandes entreprises multinationales, « conseillées » par des officines spécialisées, pour y pratiquer l'évasion fiscale.

Les banques, à travers le nombre important de filiales qu'elles y ont implanté, et les fonds spéculatifs sont sur représentés dans les paradis fiscaux. Ils utilisent les avantages offerts par ces États et territoires pour leurs clients mais aussi pour leur propre compte. Le secret bancaire et l'anonymat organisé grâce à l'opacité juridique permettent aux banques et autres fonds spéculatifs de faire fructifier, à l'abri du fisc, le patrimoine de leurs riches clients, mais aussi d'offrir des services « d'optimisation fiscale » aux multinationales. C'est d'ailleurs la raison invoquée par les banques quand on leur demande de s'expliquer sur leur présence dans les paradis fiscaux : elles disent répondre à la demande de leurs clients...

Ce système prive les autres États de ressources qui auraient pu être affectées à des politiques visant à engager la transition écologique, condition pour combattre les inégalités sociales. Et au grand jeu de la globalisation financière, les salariés et les PME ne sont pas les seuls perdants. Les États et les collectivités locales sont directement impactés avec un important manque à gagner en termes de recettes fiscales.

Dès juin 2010, le Conseil Régional d'Ile de France, à l'initiative du groupe EELV, introduisait dans son règlement budgétaire l'exigence de transparence financière de la part de ses partenaires bancaires et financiers. Cette disposition était un pas important dans la lutte contre les paradis fiscaux. 17 autres Conseils Régionaux ont, à leur tour, adopté une disposition similaire.

En décembre 2011, les sénateurs écologistes, conjointement avec les sénateurs socialistes déposaient un amendement au Projet de loi de finances rectificative 2011 visant à exiger la transparence de la part des établissements bancaires et financiers contractant avec l'État, et à instaurer l'obligation de comptabilité pays par pays pour tous les partenaires bancaires et financiers de l'État. Adopté par le Sénat, l'amendement était rejeté par l'Assemblée Nationale.

Notre projet « Vivre mieux – vers une société écologique » traçait la perspective : aller vers un monde solidaire et responsable passe par une nouvelle architecture internationale comportant la

suppression des paradis fiscaux et judiciaires. Pour avancer dans cette direction notre projet proposait plusieurs mesures allant de l'extension de la directive UE sur l'épargne, au renforcement de la coopération judiciaire contre la fuite fiscale, l'étiquetage du contenu « fiscal » des produits financiers et bancaires, l'insertion de clauses « paradis fiscaux » dans les appels d'offre publics, adoption en France de l'équivalent de la loi Foreign Account Tax Compliant Act (FATCA - loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers) votée aux Etats Unis en 2010.

Notre projet Vivre Mieux identifiait également la séparation capitalistique des métiers bancaires comme une condition indispensable de la transition écologique. En effet, il n'existe pas d'évasion fiscale sans la complicité d'une banque. Les filiales off-shore des grandes banques universelles françaises sont au nombre de 460. La banque universelle grève par ailleurs les comptes publics, outre le manque à gagner de l'évasion fiscale, par un refinancement régulier et à moindre coût auprès de la Banque Centrale. En plus du renflouement par le contribuable à chaque crise financière.

Pourtant, rien n'est simple, les obstacles rencontrés sur le terrain sont multiples. Les délibérations ou les vœux de nos conseils régionaux peinent à se décliner opérationnellement. Si aucunE vice présidentE chargéE des finances n'est écologiste, cette situation ne suffit pas à expliquer les difficultés à concrétiser de premiers résultats. Les obstacles peuvent être techniques : difficultés des services et même des élus, à trouver les modalités de mise en œuvre. Ils peuvent être liés à la crise du crédit bancaire aux collectivités : sa raréfaction peut inciter à ne pas « gêner » les rares banques qui prêtent encore aux collectivités. Ce doute, tout à fait pragmatique, existe aussi, et c'est compréhensible, parmi nos éluEs. Enfin, il existe des réticences moins palpables, qui s'appuient de manière plus ou moins implicite sur l'idée qu'un pot de terre ne peut faire grand-chose contre un pot de fer.

Sur proposition des élus régionaux EELV membres de l'AG de l'Association des Régions de France, celle-ci a décidé en 2011 de mutualiser les démarches des Régions en faveur de la transparence financière. Cette décision n'a toutefois pas connu le moindre début de mise en œuvre fin décembre 2012. La volonté politique de l'ARF de mettre en œuvre sa décision reste à prouver.

Un amendement au PLFR 2012, identique à celui de 2011, a été déposé par le groupe EELV du Sénat le 14 décembre. Il a été refusé par le Ministre du Budget, Jérôme Cahuzac. Ce n'est pas, bien sûr, un signal politique positif. La volonté politique du gouvernement de s'attaquer à la transparence financière du secteur bancaire reste à prouver.

Aujourd'hui il est possible, et souhaitable, d'engager une nouvelle étape sur le chemin difficile de la réduction du poids des paradis juridiques et fiscaux dans nos économies. Cette nouvelle étape suppose de mettre en cohérence l'action des élus écologistes dans les collectivités territoriales, à l'Assemblée Nationale, au Sénat, au Parlement Européen. Elle requiert une collaboration active tant avec les ONG engagées en France comme en Europe dans ce domaine, qu'avec les organisations syndicales françaises et européennes qui ont inscrit la lutte contre les paradis fiscaux à leur programme d'action, à commencer par la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics.

Le « kit anti paradis fiscaux » réalisé par la FEVE et destiné à aider les élus territoriaux et les services des collectivités à passer à l'acte est un outil utile pour avancer, mais il ne saurait suffire.

Parce que les questions de finance sont des questions politiques, rien ne se fera sans le soutien des citoyens et l'implication des éluEs, écologistes d'abord, et ensuite ceux des majorités auxquelles ils participent. En perspective des échéances électorales de 2014, il appartient aux



écologistes d'agir pour constituer en enjeu politique cette question de la transparence financière pour libérer l'économie du poids des paradis juridiques et fiscaux. Ceci nécessite que la nouvelle étape à engager témoigne d'une plus grande coordination de l'action de tous : parti, élus régionaux, élus municipaux, parlementaires nationaux, parlementaires européens.

**Motion :****Le Conseil Fédéral :**

- réaffirme l'engagement d'EELV à agir pour libérer l'économie du poids des paradis judiciaires et fiscaux ;
- réaffirme que cette action ne peut faire l'économie d'une vraie séparation banque d'affaire banque de dépôt s'inspirant du Glass Steagall Act ;
- mandate le COP pour mettre en place un groupe de travail transversal pour définir et mettre en œuvre une nouvelle étape de l'action des écologistes pour réduire le poids des paradis juridiques et fiscaux dans nos économies. Ce groupe de travail sera composé de membres du COP, de la commission économie et sociale, de la FEVE (notamment de la coordination des élus régionaux), de représentants des groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au Parlement Européen, etc... Il sera ouvert aux expertises des ONG, OSI et organisations syndicales concernées ;
- soutient l'appel des maires écologistes pour la transparence financière et contre les paradis fiscaux en préparation pour les journées des élus municipaux qui se tiendront à Nantes en février 2013 et appelle d'ores et déjà tous les éluEs municipaux écologistes à le signer ;
- propose aux députés et aux sénateurs EELV :
  - 1) de travailler à inscrire dans la loi de réforme bancaire présentée au Conseil des ministres le 19 décembre dernier :
    - des dispositions favorisant notamment la transparence financières des banques, la mise en place d'une comptabilité pays par pays d'implantation, la création d'un étiquetage du contenu « fiscal » des produits financiers et bancaires ;
    - de défendre une séparation capitalistique, opérationnelle et juridique, inspirée par le Glass Steagal Act, étant entendu que la filialisation des activités spéculatives ne résout pas le risque systémique porté par les banques universelles
  - 2) de préparer une loi de type FATCA à l'occasion d'une prochaine niche parlementaire ;
- demande au COP de faire rapport de la mise en œuvre de cette motion au Conseil fédéral de mai 2013.

**Adoptée a l'unanimité.**

## **CONCERNANT LA POLITIQUE D'IMMIGRATION, LE CHANGEMENT N'EST PAS ENCORE L !**

### **Exposé des motifs :**

Après de longs mois d'attente, la circulaire que vient de publier M. le Ministre de l'Intérieur était attendue par les associations, les "sans-papiers", leurs soutiens... des mois de précarité, d'angoisse d'une arrestation, d'une mise en centre de rétention, d'une expulsion...

Mais le changement annoncé n'est pas là : nous n'avons pas des critères pour tous et partout !

L'appréciation laissée aux préfets est encore importante. C'est la porte ouverte à l'arbitraire qui est rarement favorable aux personnes demandant un titre administratif de séjour !

Quand il y a des critères définis pour tous, ils s'inscrivent dans la restriction des droits. Les critères sont cumulatifs, par exemple il faut à la fois 5 ans de séjour en France et au moins un enfant scolarisé depuis 3 ans !

Un séjour en France doit être d'au moins 5 ans pour : les parents d'enfants scolarisés, les conjoints d'étrangers en situation régulière, les travailleurs ! Cette condition de séjour en France est bien trop restrictive pour régulariser tous ceux qui vivent ici et veulent juste pouvoir travailler ici ! On ne résout pas la crise économique en maintenant sur le marché du travail une population sans droits, taillable et corvéable à merci !

Des populations qui vivent ici depuis 4ans, 3 ans, 2 ans seront maintenues dans la précarité administrative et économique car, même si on le veut, on ne peut pas expulser 100 000 personnes voire plus en un an !

La réaffirmation par M. le Ministre des objectifs de 30 000 régularisations par an (sur quelques 350 000 sans papiers selon ses dires) et de 30 000 expulsions par an suffit à remettre en cause sa démarche. La politique du chiffre demeure. Comment les préfetures apprécieront-elles la situation des familles et des personnes si leurs décisions sont surdéterminées par ce quota ? L'éloignement du territoire demeure la règle !

Cette circulaire n'est pas à la hauteur des exigences d'une politique d'immigration respectueuse des droits fondamentaux de toutes les personnes ; elle maintiendra encore des milliers d'hommes et de femmes et leurs enfants dans la précarité et la clandestinité.

Dans le même temps, la "retenue pour vérification des titres de séjour de 16 heures" recrée une garde à vue que la Cour de cassation avait supprimée pour mettre la France en conformité avec les directives de l'U.E. Elle n'était pas nécessaire, le temps de 4 heures déjà existant pour la vérification d'identité était suffisant. Le droit à l'assistance d'un avocat pendant cette retenue de 16h obtenu grâce à l'obstination de nos députés EELV ne peut suffire pour nous donner satisfaction.

Ces mesures ne portent ni une rupture avec les politiques d'immigration de Sarkozy , ni le changement que nous attendons toujours !

**Motion :**

Le Conseil fédéral d'EELV réuni les 19 et 20 janvier 2013 :

- dénonce les modalités de régularisation inscrites dans la circulaire Valls de Novembre 2012, insuffisantes pour permettre une régularisation large et massive mettant fin à des années de relégation dans la clandestinité que ce soit pour le travail, le logement.
- demande à ce que les conditions d'accueil des personnes étrangères dans les préfectures soient enfin améliorées, afin d'en finir avec des situations inhumaines constatées depuis des années dans certaines préfectures : files d'attentes obligatoires toute la nuit pour avoir une chance d'être reçu, trafic au ticket, mamans et nourrissons obligés de dormir sous la pluie dans l'espoir d'obtenir un rendez-vous...
- faire en sorte qu'à tous les stades de la procédure de demandes d'asile, y compris quand les personnes sont déboutées, les droits de la famille soient préservés (se loger, se nourrir, se soigner, éduquer ses enfants, vivre en famille).
- exige que le régime d'exception concernant les droits des personnes étrangères dans les départements d'Outre Mer soit abrogé, qu'il n'y ait plus de refus de recours en cas d'OQTF, ni d'expulsions expéditives et que les demandeurs d'asile puissent être reçus dans des CADA où leurs droits pourront être étudiés.
- demande au mouvement EELV, à ses parlementaires d'être très vigilant/es concernant la réécriture du CESEDA ( Code d'Entrée et Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) qui doit intervenir les prochains mois. Cette nouvelle loi doit permettre des régularisations en continu telles qu'elles ont été définies dans la motion adoptée à l'unanimité au Conseil Fédéral des 19 et 20 novembre 2011 (décision CF-11-095) portant les valeurs d'une autre politique de l'immigration.
- sortir l'OFPRA (Office Français de protection des réfugiés et apatrides qui étudie les demandes d'asile) et l'OFII (office Français de l'immigration et de l'intégration ) des compétences du ministère de l'intérieur.

*Motion adoptée à l'unanimité moins un contre et une abstention.*

☐

## RELANCER LE DEBAT SUR LE TRAVAIL, SON PARTAGE ET SON ORGANISATION

### Exposé des motifs :

Après la remise du rapport Gallois, le débat parlementaire du mois de décembre a été dominé par la question de la compétitivité de notre appareil industriel. Or dans ce débat l'accent a été essentiellement mis sur le coût du travail, sans que jamais ne soient évoquées les conditions dans lesquelles le travail se réalise, son organisation, son environnement, ses finalités...

Nous savons tous que la durée actuelle du temps de travail est un non sens quand un actif à temps plein en France travaille 39,5 heures par semaine (loin des 35 heures légales), tandis que ne cesse de progresser le taux de chômage, le travail précaire, le temps partiel imposé. Absurde encore, l'allongement du nombre d'annuités nécessaire à une retraite de niveau décent quand le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans s'élève à + 22% et même à 45% en ZUS.

Parallèlement, « le phénomène marquant de ces deux dernières décennies, c'est l'intensification du travail, liée à l'augmentation des contraintes de temps, à la pression du juste-à-temps et au développement du service au client... » (cf :Vivre mieux).

Cette situation nous préoccupe et redonner à la question du travail (de son organisation au modèle de management actuel) toute sa place dans le débat public, est essentiel dans la période. Si la souffrance au travail est aujourd'hui reconnue sur la place publique, elle ne donne guère lieu du coté des pouvoirs publics à des engagements ambitieux, ni à la critique des formes de domination actuelles. Sans doute parce que mettre en débat sérieusement la question de la souffrance au travail revient à mettre en cause la toute puissance patronale sur l'organisation du travail...

Pour quelles raisons le débat sur l'emploi et la diminution du coût du travail a-t-il éclipsé la question du travail (du corps au travail) jusque dans les formations politiques de gauche ? Comment retrouver un travail de qualité dans lequel les salariés se reconnaissent et peuvent s'épanouir ? Libérer le travail ou se libérer du travail ? Comment repenser la gestion du temps au travail et nos modèles de management ? Comment mieux partager les gains de productivité et les richesses produites ?

Le travail, l'entreprise, le management ne relèvent pas que de problématiques techniques ou organisationnelles mais sont aussi des vecteurs de domination qui devraient nous interpeller.

D'autre part, la réduction du chômage de masse passe nécessairement par une réduction de la durée du travail : respect dans un premier temps des 35 heures, abaissement du contingent d'heures supplémentaires autorisées, réduction du temps de travail sous toutes ses formes : âge de la retraite, réduction hebdomadaire (vers les 32 heures avec expérimentation dans les secteurs volontaires) droits à la formation et aux temps sabbatiques.

Depuis 20 ans, le Medef et le patronat ont réussi à imposer leurs analyses et leur grille de lecture : réduction des charges patronales, augmentation de la durée du travail, flexibilisation du marché du travail, généralisation des contrats dits "atypiques"... Face à la dégradation des conditions de travail, à la pression qui s'exerce sur les salariés, il nous revient de reconstruire un projet mobilisateur autour du travail et de redonner toute sa place à sa réduction comme à son partage.

L'accord comprend certaines avancées (complémentaire santé, lutte contre le temps partiel subi, taxation des CDD) et il ouvre une perspective de relance de la négociation sociale. ; mais il est globalement déséquilibré. En effet, la flexibilité qu'il introduit n'est pas compensée par une sécurisation, un renforcement de la démocratie dans l'entreprise et une réforme des conditions de travail suffisants. Ce déséquilibre légitime l'intervention du parlement sur ce texte.

### **Motion :**

**Le conseil fédéral d'EELV, réuni les 19 et 20 janvier 2013 :**

- **demande qu'une des conventions nationales intègre à son programme, la problématique du travail, notamment sur sa durée et son partage ;**
- **mandate le bureau exécutif pour rencontrer les organisations syndicales, les associations intéressées par la RTT et les partis de la majorité parlementaire sur le sujet afin d'étudier les initiatives possibles susceptibles de déboucher sur des réformes et des textes législatifs ;**
- **demande aux parlementaires d'œuvrer en concertation avec les partenaires sociaux pour renforcer les garanties apportées aux salariés dans ce texte notamment sur la question des accords de maintien dans l'emploi, du pouvoir de contrôle des institutions représentatives du personnel et sur celui des temps partiels subis.**
- **rappelle aux parlementaires et aux élus des collectivités territoriales la position constante d'EELV en faveur de la réduction du temps de travail, de la conditionnalité des aides publiques à l'emploi, notamment sur des critères de conditions de travail, d'égalité des droits entre les hommes et les femmes, de création d'emploi ou de réduction de la précarité et de la pénibilité.**

**Amendements intégrés par le porteur.**

*Unanimité pour*

## **ELECTIONS MUNICIPALES 2014 : PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT**

*Motion de cadrage portée par le Bureau exécutif*

*Après la séquence électorale de 2012, les élections municipales sont un rendez-vous essentiel des écologistes. Il convient de rappeler que la séquence municipale devancera de quelques mois les élections européennes de 2014. Le scrutin suivant étant les élections régionales de 2015.*

*Ces trois scrutins en partie proportionnels, sont ceux où les écologistes bénéficient de la meilleure écoute de la part des citoyen-nes. Il est donc essentiel de préparer au mieux ces échéances.*

*Pour les élections municipales, rappelons que, suivant le principe de subsidiarité, ce sont les adhérent-es EELV des communes concernées qui décident de la stratégie et des candidatures.*

*Pour la question de la désignation des candidat-es, rappelons les deux principes intangibles :*

- Les adhérent-es EELV déterminent la stratégie d'EELV et désignent les candidat-es issues de EELV (qui en sont adhérent-e).*
- La proportionnelle doit être respectée pour le choix des candidat-es.*

*Pour les élections municipales, le nouveau règlement intérieur précise les règles de mise en œuvre du principe de subsidiarité, de la constitution des listes et du principe de parité*

*Cette motion de cadrage vise à favoriser une ligne politique qui soit la plus cohérente possible entre l'ensemble des territoires.*

### **Autonomie ciblée.**

*Partout où cela est possible, en prenant en compte les enjeux locaux, les adhérent-es EELV viseront la présentation de listes ouvertes sur la société. L'objectif est de rendre lisible et visible notre projet, de renforcer l'ancrage local des écologistes et d'amener un maximum d'élus au pouvoir pour porter la transformation écologique dans les exécutifs locaux.*

*Pour ce faire, la priorité est de co-construire des projets municipaux avec les citoyen-nes. Cette "autonomie ouverte" se décline par une volonté de fusion au second tour avec la ou les listes de Gauche présente-s au premier tour.*

### **Participer pour peser.**

*L'objectif des municipales est de confirmer les mairies écologistes actuelles et de renforcer la présence des écologistes dans des majorités et des exécutifs, et au-delà, en cas de défaite de la Gauche et des écologistes, dans les minorités des conseils municipaux.*

### **Co-élaborer des projets écologistes municipaux et intercommunaux.**

*Dés maintenant, nous invitons les groupes locaux à mettre en œuvre des "fabriques citoyennes" pour construire des projets municipaux en phase avec les enjeux locaux. Il convient, dans ces travaux, de prendre en compte les compétences intercommunales, même si nous déplorons que le Gouvernement ai renoncé à un mode de scrutin directe pour désigner les élu-es des EPCI. Des intergroupes d'agglomération pourront être avantageusement créé afin d'élaborer un projet commun sur les compétences qui relèvent de cet échelon, et mener ainsi des campagnes coordonnées sur ces thématiques.*

### **Renforcer le réseau coopératif de l'écologie politique.**

*Plus qu'aucune autres, les campagnes municipales permettent de densifier le réseaux des sympathisants écologistes. Ce renforcement est indispensable si on souhaite développer l'écologie politique dans notre pays. La méthode qui consiste à co-construire un projet municipal et de communiquer sur les objectifs politiques locaux issus de ce travail collectif renforce nos encrages citoyens sur les territoires et renforce notre légitimité politique.*

*Unanimité moins 3 blancs*



## **POUR LA MOBILISATION DU PARTI AUTOUR DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT A L'ABROGATION DU DELIT DE RACOLAGE PUBLIC.**

*Portée par Corinne Faugeron*

### **Exposé des motifs :**

Le 2 octobre 2012, Esther Benbassa et le groupe écologiste du Sénat déposaient une proposition de loi visant à l'abrogation du délit de racolage public.

Cette proposition de loi fut inscrite dans l'espace réservé des écologistes du 21 novembre 2012. Une rapporteure a été nommée (Mme Virginie Klès, sénatrice apparentée PS) et les auditions ont commencé le 30 octobre 2012.

Sur pression du cabinet de M. Hollande et du cabinet de Mme Vallaud-Belkacem et au motif que cette question serait traitée dans un projet de loi de plus grande envergure, comprenant également la pénalisation du client, le groupe écologiste a décidé de retirer cette proposition de loi de l'ordre du jour.

A ce jour, rien ne semble être fait au niveau gouvernemental sur cette question et le groupe interparlementaire annoncé n'a pas été mis en place.

Or l'urgence à venir en aide aux personnes prostituées en abrogeant le délit de racolage public se fait toujours sentir.

Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) « Prostitutions : les enjeux sanitaires » remis le 18 décembre 2012, rappelle en effet que « la loi de 2003 pénalisant le racolage passif, mais aussi le durcissement des politiques d'immigration ont eu pour effet d'exposer les personnes exerçant sur la voie publique à un surcroît de risques sanitaires et de violence »

Face à cet immobilisme, nous avons sollicité Madame Taubira afin qu'elle rédige une circulaire à l'intention des parquets. En effet, il semblerait que certains parquets fassent systématiquement appel des décisions de relaxe ce qui a pour effet de prolonger de plusieurs mois les poursuites sur le chef du délit de racolage.

Nous sollicitons donc l'ensemble du parti afin de mobiliser le plus grand nombre autour de cette problématique dont l'enjeu majeur est la santé publique et la sécurité des personnes prostituées.

Avec l'adhésion de tous, nous pourrions envisager d'inscrire cette proposition de loi à notre espace réservé de mars ou d'avril.

L'objectif de cette proposition de loi n'est pas de se positionner d'un point de vue moral, ni de faire l'économie d'une réflexion générale sur la prostitution.

La volonté est ici de protéger les hommes et les femmes prostitué(e)s, de garantir leur sécurité et d'agir en faveur de leur santé.

En concertation avec la commission féminisme et afin de rassembler le plus grand nombre autour de cette proposition, il a été décidé que le terme « travailleurs du sexe » qui apparaissait dans la proposition initiale de loi serait remplacé par le terme « personnes prostituées ».

### **Sur le fond de la proposition de loi :**

C'est la loi pour la sécurité intérieure de 2003 qui a pénalisé le racolage, actif et passif, délit passible de deux mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. Depuis l'application de cette loi, le constat est unanime et sans appel, la pénalisation du racolage n'a aidé aucune personne prostituée, n'a protégé aucune victime de la traite et n'a permis d'arrêter aucun proxénète.

Elle a en revanche mis en danger les prostitué(e)s, les a éloignés du système de santé, favorisant ainsi la recrudescence du sida et des autres infections sexuellement transmissibles.

### **Inefficacité en matière de lutte contre les réseaux**

Selon le Conseil National du Sida, 5 152 mises en cause pour racolage actif et passif ont été relevées en 2004, alors que lors de cette même année, seulement 44 personnes prostituées (et 56 personnes en 2008) ont bénéficié d'un « accueil sécurisant » dans le dispositif Ac-Sé (Dispositif National d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains). 683 victimes de la traite et du proxénétisme ont été identifiées en 2009, et pour cette même année, seulement 79 titres de séjour ont été délivrés en faveur des victimes.

### **Mise en danger des personnes prostituées**

La peur d'être arrêtés et placés en garde à vue dans des conditions souvent très dégradantes, oblige les personnes prostituées à se cacher, à changer de lieu de prostitution et à exercer dans des endroits très isolés. Les personnes prostituées sont donc plus exposées à toutes formes de violence et d'agressions et sont moins à même de négocier des pratiques à moindre risque avec leurs clients.

### **Un véritable enjeu de santé publique**

Autre conséquence dramatique, ces conditions d'exercice fragilisent l'accès à la prévention et aux soins des personnes prostituées et augmentent leur exposition à l'ensemble des risques sanitaires. Cette situation compromet le travail de prévention du VIH-sida et des autres IST du fait que les personnes prostituées se trouvent ainsi davantage exposées aux violences et à l'isolement, et que les conditions ne sont pas favorables pour la négociation du préservatif. Selon les associations de prévention, le nombre de personnes infectées par le VIH et les IST aurait augmenté depuis l'application de la loi. Le Conseil National du Sida dans un rapport sur les politiques de prévention en France note que les articles de la loi pour la Sécurité Intérieure ainsi que l'accroissement de la pression policière aggravent la situation sanitaire des personnes prostituées et empêchent le travail de prévention mené par les associations.

### **Une position historiquement soutenue par les Verts**

Il faut noter que cette proposition de loi s'inscrit dans le droit fil des positions historiques des Verts en matière de prostitution : ainsi la motion adoptée par le CNIR en novembre 2003 proposait déjà de « s'opposer à toute forme de répression des personnes prostituées » et réclamait « d'urgence » :

- l'abrogation de la Loi de Sécurité Intérieure et notamment des mesures contre les prostitué-es et la répression du racolage passif et actif ;
- la libération immédiate de tout-e prostitué-e incarcéré-e pour cause de racolage ou du fait de son activité ;
- l'arrêt des poursuites pénales et des procédures d'expulsion dont font l'objet les prostitué-es en lien avec leur activité.

Il n'y a pas eu depuis 2003 de nouvelle position votée par les Verts ou par Europe Ecologie les Verts sur cette question, et cette position continue de faire référence au sein du parti. Il s'agit donc ici d'affirmer que cette position des Verts demeure celle d'Europe Ecologie des Verts et de soutenir la proposition de loi portée par la sénatrice Esther Benbassa.

### **Une position faisant l'unanimité au sein des associations**

Il faut également noter que l'abrogation du délit de racolage public est unanimement réclamée par l'ensemble des associations s'exprimant en matière de prostitution, quelles que soient par ailleurs leurs divergences sur la question de la prostitution. Du Mouvement du Nid au STRASS, en passant par Act Up ou par OLF, pour n'en citer que quelques-unes, toutes ces associations se sont positionnées clairement en faveur de l'abrogation du délit de racolage public.

### **Une urgence sanitaire et sociale**

L'abrogation du délit de racolage public, portée par notre proposition, ne doit pas être considérée comme une question morale ou symbolique. Il s'agit de protéger la sécurité et la santé d'hommes et de femmes dont la situation se dégrade de manière dramatique depuis 10 ans.

Nous ne pouvons attendre un énième rapport, une autre mission d'information pour agir.

### **Motion :**

**Par conséquent, nous, Europe Ecologie Les Verts, réaffirmons la position prise par les Verts en 2003. Nous réclamons d'urgence l'abrogation du délit de racolage public, soutenons la proposition de loi d'Esther Benbassa sur ce point, et demandons à ce que le groupe écologiste au Sénat inscrive au plus vite cette proposition de loi à l'ordre du jour de la Haute Assemblée.**

**Unanimité pour**

## **POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION QUARTIERS**

### **Exposé des motifs :**

Nous partons d'un constat malheureux. La situation dans les quartiers populaires (quartiers, cités, banlieues...) empire avec toutes les conséquences que nous connaissons.

Malgré toute notre volonté, EELV n'arrive pas à s'implanter dans les quartiers populaires.

Des initiatives diverses ont déjà été prises du temps des Verts, mais le résultat est là, nous n'avons pas élaboré de programme concernant cette question transversale qui recoupe l'emploi, la formation, le logement, la culture, le sport, l'éducation, la tranquillité publique, la démocratie sans oublier l'aménagement du territoire et la question sensible des discriminations...

Beaucoup d'élus EELV aux côtés d'associations et des habitants sont très présents mais ils se sentent isolés.

C'est pourquoi après plusieurs ateliers sur le sujet lors des dernières journées d'été, un groupe de travail s'est constitué et il s'est réuni depuis pour travailler.

Pour que cette question soit prise en considération comme prioritaire, pour répondre à cette problématique, pour soutenir nos ministres, nos parlementaires, pour préparer les prochaines échéances électorales, cette commission est incontournable.

**A l'heure où se dessine une nouvelle politique de la Ville sous la responsabilité d'une ministre écologique, alors qu'un maire d'une ville pauvre s'est mis en grève de la faim pour se donner les moyens de gérer dignement sa commune, la création de cette commission est à la fois urgente et symbolique.**

### **Motion :**

- 1) Nous demandons la création d'une commission quartiers populaires, qui devra élaborer un programme EELV autour des problématiques spécifiques aux quartiers.**
- 2) Cette problématique est transversale car elle aborde un périmètre très large comprenant l'emploi, la formation, le logement, la culture, le sport, l'éducation, la tranquillité publique, la démocratie, les discriminations, l'aménagement du territoire ce qui implique un travail en lien avec les autres commissions.**
- 3) La commission travaillera en lien avec les élu-e-s, le réseau coopératif ainsi que toutes les commissions concernées par le sujet.**

**D'ores et déjà le groupe de travail a mis en place une proposition de programme de travail qui devra être validé et complété par la commission officiellement créée**

***Unanimité***

☐

## **MOTION DE LA COMMISSION HANDICAP, ÉCOLOGIE ET CITOYENNETÉ D'EELV AVEC LE SOUTIEN DE L'OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ**

### **Contexte :**

L'essentiel des membres actifs de la commission Handicap sont en situation de précarité financière, pour rappel, l'Allocation Adulte Handicapé est de 776,59 euro. Ces conditions limitent souvent l'engagement, elles limitent aussi la production de la commission et la capacité de ses membres à se réunir, à se déplacer. Les déplacements coûtent souvent plus chers, et peuvent même demander un accompagnement humain, souvent onéreux.

La Loi de 2005 prévoit la compensation du handicap pour les élus, pas pour les responsabilités au sein d'un parti politique, comme d'une association.

L'effort fait pour l'accessibilité à tous des Journées d'Été ne suffit pas à lui seul à la réelle prise en compte des difficultés des personnes handicapées et personnes en situation précaire en général par notre mouvement.

Les importantes différences de ressources qui existent au sein des militants actifs demandent un réel discernement de traitement des remboursements de frais.

### **Motion :**

**En conséquence de quoi la commission handicap, avec le soutien de l'Observatoire de la diversité, demande :**

**En sus du budget annuel alloué à chaque commission thématique, la commission handicap demande une dotation supplémentaire de 1 500€ (comme en 2011), sans cette dotation la commission ne peut se réunir qu'aux JDE.**

**Que toutes les manifestations, réunions soient accessibles ou rendues accessibles à tous, avec un référent qui validera, ou pas, les conditions proposées, y compris la prévision des transports quand il n'y a pas de transports en commun accessibles.**

**Le respect des engagements pris auprès de la commission, pour exemple l'achat d'un système de boucles magnétiques pour malentendants, maintes fois promis, toujours pas acquis.**

**Un réel discernement de traitement des remboursements de frais, aux conditions réelles de coût pour toutes les personnes handicapées en situation de précarité financière. Les remboursements kilométriques doivent être remboursés pour ces personnes au coût déterminé par l'administration fiscale. Nous demandons aussi la mise en place d'un système permettant le remboursement rapide et prioritaire pour les personnes handicapées en situation de précarité financière. Par ailleurs, la commission, consciente que ses membres ne sont pas les seuls touchés, demande à ce que ces dispositions de remboursements rapides soient étendues à toutes les personnes en situation de précarité.**

**Unanimité pour**

# CALENDRIER DES CONSEILS FEDERAUX JUSQU'AU CONGRES

- 23-24 mars 2013 : • Conseil Fédéral
- 25-26 mai 2013 : • Conseil Fédéral
- De mars à Juin 2013 : • Conventions thématiques
- 14-15 septembre 2013 : • Conseil Fédéral
- Octobre 2013 : • Congrès décentralisé
- Novembre 2013 : • Congrès fédéral

**Pour : unanimité**



## MESURES TRANSITOIRES POUR LES ELU-ES EN SITUATION DE CUMUL.

La motion portant sur la modification du Règlement intérieur dispose que pour le cas où des élu-es se trouveraient en situation de cumul, le Conseil Fédéral a la possibilité d'autoriser un tuilage leur permettant de conserver leurs mandats jusqu'au renouvellement du premier mandat obtenu.

Plusieurs parlementaires, Député-es et Sénateur-trices, se trouvent dans cette situation.

Leurs mandats antérieurement obtenus à celui de parlementaire les mettant en situation de cumul sont Conseillers généraux, Conseiller-es régionaux, Maire, Conseiller-es municipaux-ales et/ou Conseillers d'agglomérations.

Certain-es autres élu-es sont également en situation de cumul, avec des mandats de Maire lié à des mandats de conseiller-es régionaux-ales ou de conseiller-es généraux-ales.

D'autres sont dans la situation d'être dans un exécutif d'une commune ou d'une agglomération de plus de 50 000 habitantes + Conseiller-e régionaux-ale.

**Pour contribuer à solder ces situations de cumul, le Conseil Fédéral décide d'accorder aux élu-es dans cette situation la possibilité de conserver ces mandats jusqu'au renouvellement de ceux-ci.**

Cette possibilité n'est accordée qu'aux élu-es dont la démission ferait monter un-e élu-e non-EELV.

Ces dispositions ne concernent que les élu-es qui ont obtenu leurs mandats avec l'investiture de EELV.

Ainsi, pour les parlementaires conseillers d'agglomération ou Maire, la période de tuilage sera accordée jusqu'aux élections municipales de 2014.

Pour les mandats de conseillers régionaux et départementaux, la période de tuilage sera accordée jusqu'aux élections départementales et régionales de 2015.

A ces occasions, les parlementaires concerné-es seront tenu de choisir entre leurs mandats pour être en conformité avec la grille de cumul.

De même pour les autres mandats, les élu-es dont le cumul est lié à un mandat municipal et/ou communautaire devront se mettre en conformité avec la grille de cumul à l'occasion des prochaines élections municipales.

Si la conservation de ces mandats se justifie par la volonté de ne pas affaiblir les groupes d'élu-es locaux dont font parti les élu-es concerné-es par le dépassement de la grille de cumul, il convient de traiter le cumul des indemnités qu'entraîne ces mesures dérogatoires..

**- Le Conseil Fédéral des 19 et 20 Janvier 2013 décide de plafonner le montant des indemnités d'élu-es des élu-es concerné-es au montant d'une indemnité parlementaire (soit 5150 euros net/mois).**

**- Cela signifie que l'ensemble des indemnités touchées par les parlementaires au titre de leurs mandats locaux devront faire l'objet d'une cotisation d'élu.**

**- Pour les autres élu-es, les indemnités perçues au-delà de la somme de 5145 euros/net/mois devront faire l'objet d'une cotisation d'élu.**

**- Cette mesure s'applique à partir de janvier 2013.**

**- La cotisation d'élu-e sur la première tranche de 5145 euros/net/mois reste due.**

**- Une concertation sera menée avec les personnes concernées, y compris sur les implications fiscales pour décision au Conseil Fédéral de mars sur les modalités d'application y compris sur la destination des sommes ainsi prélevées. La décision du Conseil Fédéral de mars sera applicable pour l'ensemble de l'année 2013**

**Pour : 71 ; Contre : 11 ; abstentions : 3 ; Nppv : 1.**